



DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 novembre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n° 2023-142

AVENANT N° 3 A LA  
CONVENTION CADRE  
PLURIANNUELLE  
DU PROGRAMME « ACTION  
CŒUR DE VILLE »

ENGAGEMENT DANS LA  
PHASE 2 – PERIODE 2023-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Claudette Clain Maillot par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Honorine Lavielle par Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Sophie Tsiavia à 17h08 (affaire n° 2023-134), Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe à 17h11 (affaire n° 2023-134).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 octobre 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-142

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE  
DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »**

**ENGAGEMENT DANS LA PHASE 2 – PERIODE 2023-2026**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la décision du comité de pilotage national du programme Action Cœur de Ville du 26 mars 2018 retenant la commune de Le Port en tant que ville bénéficiaire du programme ;

**Vu** la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signée par la commune de Le Port du 15 janvier 2019 ;

**Vu** l'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signé par la commune de Le Port du 16 février 2022 ;

**Vu** l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signé par la commune de Le Port du 15 juin 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** le bilan de de la réalisation du programme ACV sur la période 2018-2022 ;

**Considérant** la poursuite du programme jusqu'au 31 décembre 2026 ;

**Considérant** l'inscription du programme d'actions, en cours de déploiement, dans les grandes orientations prioritaires définies au niveau national ;

**Considérant** le maintien du périmètre d'action ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 25 octobre 2023 ;

***Après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n° 3 à la convention cadre pluriannuelle du programme ACV Le Port ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 974-219740073-20231107-DL\_2023\_142-DE

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous

les actes correspondants. 

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » (ACV)

### ENGAGEMENT DE LA PHASE 2 – PERIODE 2023-2026

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'avenant n° 3 à la convention cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » (ACV).

Cet avenant présente un bilan de la réalisation du programme ACV sur la période 2018-2022 et vient confirmer, pour la période 2023-2026, l'engagement de la ville de Le Port et de ses partenaires institutionnels et locaux à poursuivre le déploiement du programme ACV dans sa phase 2.

Pour rappel, la Commune a été retenue parmi les 222 villes lauréates du programme national « Action Cœur de Ville ». Par délibération du 4 septembre 2018, la convention-cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville a été approuvée. Cette convention signée le 15 janvier 2019 engage, pour 5 ans, l'État, les partenaires publics et privés (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, collectivités locales) dans la redynamisation du centre-ville.

La démarche ACV s'est déroulée en deux temps : une phase d'initialisation suivie par une phase de déploiement. La phase d'initialisation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par le biais d'un avenant n° 1 à la convention, approuvé le 2 mars 2021.

L'avenant n° 2 a acté le passage à la phase de déploiement de la stratégie globale de redynamisation. Cet avenant a été validé par délibération du conseil municipal du 9 novembre 2021.

Le bilan intermédiaire du programme dressé lors du comité de projet du 24 octobre 2022 et développé de manière détaillée en annexe à l'avenant n° 3, présente les taux d'avancements suivants :

- 29 % d'actions achevées,
- 58 % d'actions en cours (comprenant 49 % d'actions financées),
- 10 % d'actions non encore commencées.
- 3 % d'actions abandonnées.

Ainsi, dans le cadre de la prolongation du dispositif ACV sur la période 2023-2026, il est demandé aux communes lauréates et à leurs partenaires de formaliser le renouvellement de leur engagement à travers un nouvel avenant joint en annexe, qui acte :

- la poursuite du programme jusqu'au 31 décembre 2026,
- l'inscription du programme d'actions en cours de déploiement, dans les grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La dynamique et la stratégie de redynamisation du programme ACV de Le Port est cohérente vis-à-vis de ces 2 pré-requis, en effet :

- les documents contractuels prévoyaient déjà la réalisation de certaines actions au-delà de 2023 et la finalisation de l'ensemble des actions à échéance 2026, en adéquation avec la date annoncée pour la prorogation du programme,
- les nouvelles orientations prioritaires définies au niveau national sont au cœur de la stratégie déployée : diversification des usages, requalification des espaces, renaturation, dans une logique de sobriété foncière et de décarbonation des mobilités.

Enfin, il est laissé la possibilité aux communes, à travers cet avenant, d'intégrer de nouveaux périmètres opérationnels. L'État souhaite que la démarche déployée au sein d'ACV puisse également être appliquée, dans une logique de complémentarité, aux quartiers de gare et aux entrées de ville.

Sur ces points et en tenant compte du contexte Portoï, il est proposé de maintenir à ce stade le périmètre ACV existant, puisque :

- le nouveau Pôle d'Echange Multimodal (livré fin 2022) et ses alentours sont déjà intégrés au périmètre ACV,
- les projets d'infrastructure ou d'aménagement situés en entrée de ville, notamment « Kartié Mascareignes », conçus dans une dynamique de complémentarité au centre-ville, s'inscrivent dans une temporalité plus longue que le calendrier d'ACV2.

Une réflexion sera menée avec les partenaires du programme sur les leviers éventuels liés à une extension de périmètre concernant les projets d'entrée de ville. Une modification du périmètre actuel d'ACV2 serait, le cas échéant, intégrée dans un avenant ultérieur.

En conclusion, il est proposé un avenant n° 3 portant sur :

- le bilan de de la réalisation du programme ACV sur la période 2018-2022,
- la poursuite du programme jusqu'au 31 décembre 2026,
- l'inscription du programme d'actions en cours de déploiement, dans les grandes orientations prioritaires définies au niveau national,
- le maintien du périmètre d'action.

Au regard de l'intérêt de ce programme de redynamisation pour le centre-ville, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention cadre pluriannuelle du programme ACV Le Port ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



Envoyé en préfecture le 20/11/2023  
Reçu en préfecture le 20/11/2023  
Publié le 20/11/2023  
ID : 974-219740073-20231107-DL\_2023\_142-DE



## Avenant n°3

# à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Le Port

## AVENANT DE PROJET



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023



ID : 974-219740073-20231107-DL\_2023\_142-DE

<b>Article 1. Objet de l'avenant</b> .....	5
<b>Article 2. Bilan de la phase d'initialisation</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Etudes et/ou diagnostics finalisés .....	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Synthèse et conclusions des diagnostics .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Article 3. Les stratégies de redynamisation</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Article 4. Modalités de passage à l'ORT</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
4.1. Elaboration de l'ORT menée par l'EPCI .....	Erreur ! Signet non défini.
4.2. Calendrier du passage à l'ORT.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3. Articulation entre ACV Le Port et ORT .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Article 5. Evolution de la convention-cadre initiale</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
5.1. Passage à la phase de déploiement .....	Erreur ! Signet non défini.
5.2. Modification du périmètre .....	Erreur ! Signet non défini.
5.3. Intégration de nouvelles actions issues de la stratégie définie suite à la phase d'initialisation	Erreur ! Signet non défini.
<b>ANNEXES</b> .....	11
<b>Annexe 1 – Rappel des fiches action de la convention-cadre initiale</b> .....	12
<b>Annexe 2 – Maquette financière prévisionnelle du plan d'action (convention-cadre initiale + avenant n°2)</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>Annexe 3 – Maquette financière des opérations de logement</b> .....	Erreur ! Signet non défini.



## AVENANT N°3

# A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE LE PORT

### ENTRE

- La Commune de Le Port représentée par son maire Olivier HOARAU ;
- La Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) représentée par son président Emmanuel SERAPHIN ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

### ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de La Réunion,
- La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) représentée par le Directeur régional Réunion-Océan Indien,
- Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Territorial,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Préfet du département de La Réunion,
- Le Conseil Régional de La Réunion, représenté par sa Présidente,
- Le Département de La Réunion, représenté par son Président

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

### ET

- La Chambre de Commerce et d'Industrie représentée par son Président,
- La Chambre de métiers et de l'artisanat représentée par son Président,
- L'Association des Commerçants Portois, représentée par sa Présidente,
- L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, représenté par son Directeur

**Il est convenu ce qui suit,**

Pour rappel, par délibération du 4 septembre 2018, la Ville de Le Port a adopté la convention-cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville. Cette convention a été signée le 15 janvier 2019.

L'avenant n°1 validé par le Conseil Municipal du 2 mars 2021 a permis de prolonger de 6 mois la période de la phase d'initialisation (qui a finalement pris fin le 30 juin 2021).

L'avenant n°2 consistait à acter le passage à la phase de déploiement du programme ACV porté par la Ville de Le Port, qui s'appuie sur la stratégie globale de redynamisation élaborée à l'issue des études de diagnostic et déclinée en plans d'actions thématiques. Cet avenant a été validé par délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2021.

**Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Le Port, pour la période 2023-2026. Il se substitue au précédent avenant, dont il établit le bilan.**

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## **Article 2. Engagement général des parties**

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Le Port et de l'EPCI du TCO à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme - Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires - à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

1. L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local,
2. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens,
3. Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

L'avenant court jusqu'au 31 décembre 2026.

## **Article 3. La gouvernance locale du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026**

La ville de Le Port s'engage à poursuivre la gouvernance locale pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme.

La Direction de projet organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'ANAH, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement).

Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur/de la directrice de projet :

**Loïc MOUNIAMA-MOUNICAN**

Responsable Service Aménagement Opérationnel  
& Chef de Projet Action Cœur de Ville

MAIRIE DU PORT

9 rue de la Renaudière de Vaux  
B.P. 62004 - 97821 LE PORT CEDEX  
Tel : 02 62 91 21 41  
GSM : 06 92 68 66 16

#### **Article 4. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La ville de Le Port s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; Publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

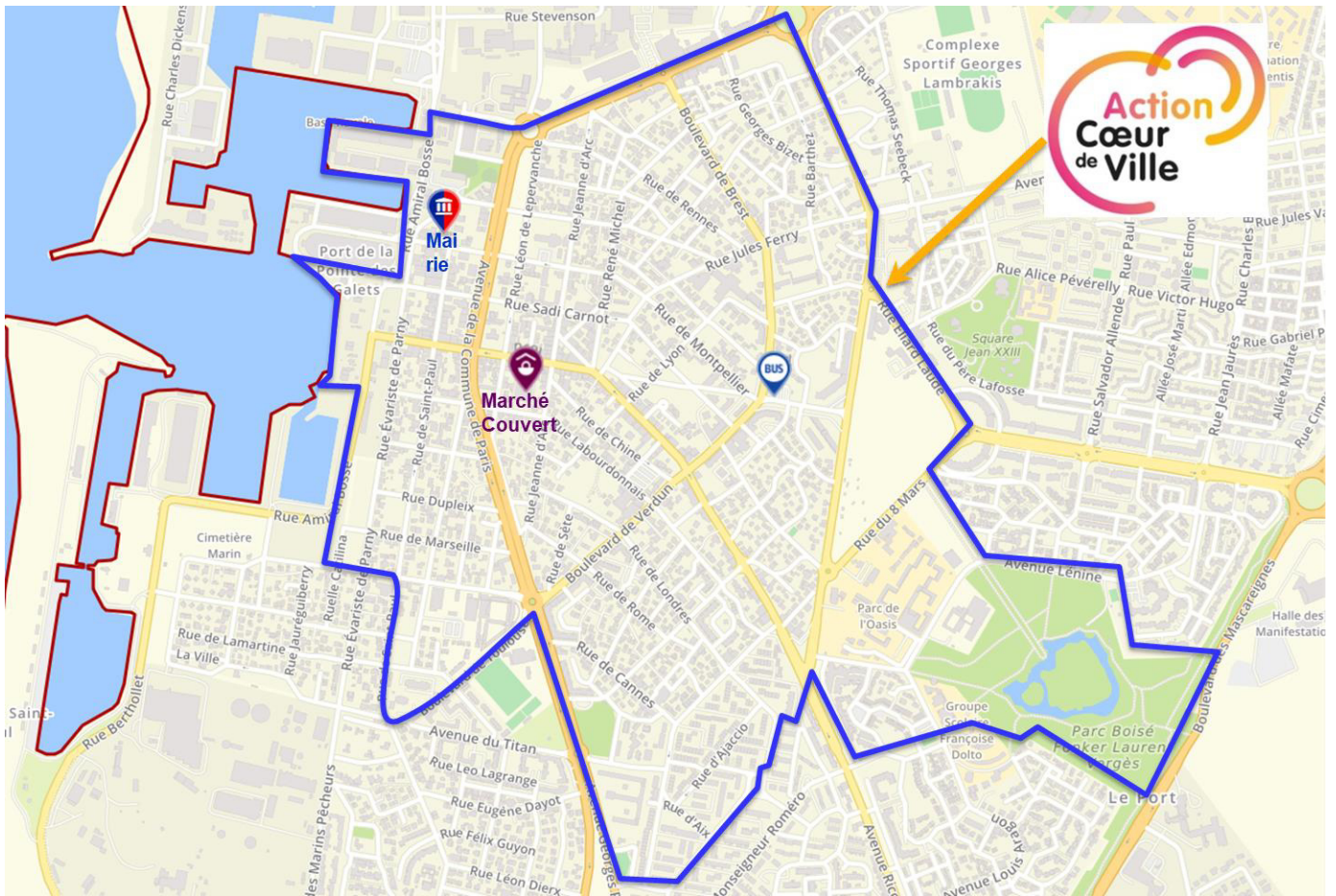
Dans ce but, la ville de Le Port réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour à minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement, il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## Article 5. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Le périmètre d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 est identique à celui modifié par l'avenant précédent (avenant n°2).



Le périmètre d'intervention figure en annexe 3.

## Article 6. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant n'a pas d'incidence sur la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 25 avril 2022, dans le sens où le périmètre ACV est maintenu et n'est pas étendu aux entrées de villes à ce stade.

## Article 7. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Le plan d'action prévisionnel est identique dans le sens où l'avenant n° 2 avait intégré des actions avec des délais de réalisation courant au-delà de 2023 et une fin du programme en juillet 2026.

## **Article 8. Objectifs et modalités d'évaluation des projets**

### **a. Calendrier**

Conformément au guide du programme Action Cœur de Ville, la démarche d'évaluation doit s'inscrire en cohérence avec le déploiement des projets :

- Si la ville souhaite réaliser un suivi/évaluation, la démarche peut commencer dès le lancement des projets ou en cours de déploiement
- Si la ville souhaite réaliser une évaluation des résultats, la démarche commence à la fin du programme
- Si la ville souhaite réaliser une évaluation d'impact, la démarche commence environ 3 ans après la fin du programme

**Pour ce qui concerne la ville de Le Port, il est proposé de commencer la démarche courant 2024 afin d'avoir un suivi/évaluation du programme.**

### **b. Méthode**

Pour mener cette évaluation, la ville se fera vraisemblablement accompagnée par un cabinet spécialisé en évaluation de politiques publiques.

### **c. Objectifs et question évaluatives**

Lors du lancement de la démarche d'évaluation, la ville transmettra à la direction du programme une note de cadrage où figurent les objectifs et les questions évaluatives définis.

## **Article 9. Validation de l'avenant**

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La Ville de Le Port et l'EPCI s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du Comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.



**Avenant signée en 5 exemplaires, le**

<p>La Commune de Le Port <b>Monsieur Olivier HOARAU, Maire</b></p>	<p>La Communauté Territoire de la Côte Ouest <b>Monsieur Emmanuel SÉRAPHIN, Président</b></p>
<p>L'Etat L'Agence Nationale de l'Habitat <b>Monsieur Jacques BILLANT, Préfet de La Réunion, délégué de l'ANAH dans le département de La Réunion</b></p>	<p>La Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts et Consignations <b>Monsieur Nicolas BLANC, Directeur Régional</b></p>
<p>Le groupe Action Logement <b>Monsieur François CAILLE, Président</b></p>	<p>Le Conseil Régional de La Réunion, <b>Madame Huguette BELLO, Présidente</b></p>
<p>Le Conseil Départemental de La Réunion, <b>Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président</b></p>	<p>La Chambre de Commerce et d'Industrie <b>Monsieur Ibrahim PATEL, Président</b></p>
<p>La Chambre de Métiers et de l'Artisanat <b>Monsieur Bernard PICARDO, Président</b></p>	<p>L'Etablissement Public Foncier de la Réunion, <b>Monsieur Jean Louis GRANDVAUX, Directeur</b></p>
<p>L'Association des Commerçants du Port (ACP) <b>Madame Cathie BUSCEMI, Présidente</b></p>	

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 974-219740073-20231107-DL\_2023\_142-DE



# ANNEXES



## 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

## o Actions livrées

Étiquettes de lignes	Somme de Coût total (TTC)
<b>1.1 - Diagnostics, études et stratégies</b>	<b>50 000,00 €</b>
Actualisation du bilan IGAH 2002 - 2012	50 000,00 €
<b>2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants</b>	<b>345 000,00 €</b>
Élaboration de la stratégie de développement commercial du centre ville de la commune de Le Port	55 000,00 €
Recrutement d'un manager de centre-ville	290 000,00 €
<b>2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...</b>	<b>200 000,00 €</b>
Aide à la modernisation de l'immobilier commercial de centre-ville (FISAC)	200 000,00 €
<b>3.1 - Diagnostics, études et stratégies</b>	<b>180 000,00 €</b>
Mission d'élaboration du Plan de Déplacement Communal	180 000,00 €
<b>3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun</b>	<b>5 600 000,00 €</b>
Aménagement pôle échange Aimé Césaire - travaux	5 600 000,00 €
<b>3.3 - Stationnement : infrastructures et politique</b>	<b>100 000,00 €</b>
Optimisation du stationnement privé	100 000,00 €
<b>3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...</b>	<b>85 000,00 €</b>
Élaboration et mise en place d'un plan de signalétique - travaux	85 000,00 €
<b>4.2 - Requalification de l'espace public</b>	<b>135 000,00 €</b>
Animer l'espace public de centre-ville par potagers urbains, l'art urbain et la charte de devanture des terrasses	135 000,00 €
<b>4.4 - Aménagement paysager</b>	<b>3 832 170,00 €</b>
Suivi fil vert - aménagement du parc boisé 1ere tranche	3 832 170,00 €
<b>5.3 - Nouveaux services numériques et innovation</b>	<b>145 000,00 €</b>
Déploiement WIFI public en centre-ville - mise à disposition d'un internet social	95 000,00 €
Intégration prise USB recharge smartphones - tablettes abribus	50 000,00 €
<b>5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale</b>	<b>24 000,00 €</b>
Mise en place d'un circuit patrimonial numérique	24 000,00 €
<b>6 - Animation du programme</b>	<b>590 000,00 €</b>
Recrutement Chef de projet Action Cœur de Ville	480 000,00 €
Etude d'attractivité du centre ville de Le Port	110 000,00 €
Une plateforme de marque, document stratégique de référence, expression synthétique de l'identité de Le Port	- €
<b>Total général</b>	<b>11 286 170,00 €</b>

o Actions en cours – financées



Étiquettes de lignes	Somme de Coût total (TTC)
<b>2.1 - Diagnostics, études et stratégies</b>	<b>20 000,00 €</b>
Prospection de porteurs de projet à forte valeur ajoutée	20 000,00 €
<b>2.2 - Action foncière et immobilière</b>	<b>30 000,00 €</b>
Inscription au PLU de linéaires marchands protégés	10 000,00 €
Piétonnisation du bas de la rue François de Mahy	20 000,00 €
<b>2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants</b>	<b>10 000,00 €</b>
Création de lieu de restauration événementiel (bas de la rue François de Mahy)	- €
Mise en place de partenariats Kabardock-centre-ville	10 000,00 €
<b>2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...</b>	<b>75 000,00 €</b>
Création d'une application mobile commerce	75 000,00 €
<b>2.5 - Développement et harmonisation des commerces</b>	<b>70 000,00 €</b>
Mise en relation des croisiéristes avec l'offre marchande de centre-ville	70 000,00 €
<b>3.5 - Logistique urbaine</b>	<b>300 000,00 €</b>
Pacification de la circulation en lien avec l'Avenue de la Commune de Paris	300 000,00 €
<b>3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...</b>	<b>7 390 000,00 €</b>
Apaisement de la circulation sur la Petite Rocade	3 850 000,00 €
Confortement du maillage et continuité du réseau cyclable	500 000,00 €
Création de parcours et de ballades industrielles transitant par le centre-ville	10 000,00 €
Entrée de ville - réaménagement rue Général de Gaulle	2 160 000,00 €
Renforcement du dispositif de zone 30 au profit de la sécurisation des modes doux	200 000,00 €
Renforcer l'accessibilité au centre-ville par le jalonnement	670 000,00 €
<b>3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...</b>	<b>25 000,00 €</b>
Renforcer l'accessibilité au centre-ville par le transport en commun	25 000,00 €
<b>4.2 - Requalification de l'espace public</b>	<b>10 610 000,00 €</b>
Aménagement espace publics "Portes Océan" - étude programmation + MOE + travaux	9 730 000,00 €
Mise en place aménagements urbains éphémères - Place Aimé Césaire – étude + travaux	380 000,00 €
Réaménagement des espaces publics du centre-ville	500 000,00 €
<b>5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale</b>	<b>50 000,00 €</b>
Friche îlot 5 - Maisons des ingénieurs	50 000,00 €
<b>6 - Animation du programme</b>	<b>70 000,00 €</b>
Elaboration de la stratégie touristique de Le Port	40 000,00 €
Réalisation d'un schéma directeur de communication autour des grands projets	30 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>18 650 000,00 €</b>

o Actions en cours – non financées

Étiquettes de lignes	Somme de Coût total (TTC)
<b>2.2 - Action foncière et immobilière</b>	<b>70 000,00 €</b>
Acquisition des actifs commerciaux stratégiques - Etude de mise en place d'une foncière	70 000,00 €
<b>2.5 - Développement et harmonisation des commerces</b>	<b>- €</b>
Elaboration d'une vision partagée de la commercialité du tènement ex-gendarmerie (rue François de Mahy)	- €
<b>2.6 - Développement économique, artisanal et industriel</b>	<b>30 000,00 €</b>
Pérennisation du marché artisanal sur l'esplanade du Grand Marché	30 000,00 €
<b>3.3 - Stationnement : infrastructures et politique</b>	<b>300 000,00 €</b>
Amélioration du stationnement en faveur des vélos	300 000,00 €
<b>5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale</b>	<b>2 700 000,00 €</b>
Friche îlot 1 - réhabilitation maison du chemin de fer - mini crèche	450 000,00 €
Friche îlots 2 et 3- étude et travaux rénovation cinéma casino	2 250 000,00 €
<b>6 - Animation du programme</b>	<b>235 000,00 €</b>
Développement de relations presse proactives, en soutien du positionnement et des piliers d'image	45 000,00 €
Événementialiser les séjours des bateaux remarquables	150 000,00 €
Mise en place d'un réseau puissant d'ambassadeurs pour faire rayonner Le Port	40 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 335 000,00 €</b>

## o Actions en projet

Étiquettes de lignes	Somme de Coût total (TTC)
<b>1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI</b>	<b>3 000 000,00 €</b>
Intervention sur l'habitat dégradé du centre-ville	3 000 000,00 €
<b>2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants</b>	<b>- €</b>
Création d'une nocturne 'Fête des commerçants' à l'occasion de la braderie	- €
<b>2.5 - Développement et harmonisation des commerces</b>	<b>75 000,00 €</b>
Création d'une conciergerie multiservice	50 000,00 €
Elaboration d'une charte des devantures	25 000,00 €
<b>3.3 - Stationnement : infrastructures et politique</b>	<b>125 000,00 €</b>
Réorganisation et mise en place d'une politique du stationnement	125 000,00 €
<b>3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...</b>	<b>325 000,00 €</b>
Réduction des nuisances liées aux poids-lourds et aux livraisons	325 000,00 €
<b>6 - Animation du programme</b>	<b>215 000,00 €</b>
Baromètre de l'image du Port et de son évolution	15 000,00 €
Déploiement d'interventions urbaines pour distiller le vocabulaire portuaire dans la ville	100 000,00 €
Mise en œuvre d'une stratégie de promotion du centre-ville à destination des actifs non portois	100 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>3 740 000,00 €</b>

## o Actions abandonnées / en suspend

Étiquettes de lignes	Somme de Coût total (TTC)
<b>1.1 - Diagnostics, études et stratégies</b>	<b>50 000,00 €</b>
Etude programmatique de mixité résidentielle	50 000,00 €
<b>2.5 - Développement et harmonisation des commerces</b>	<b>140 000,00 €</b>
Création et commercialisation de boutiques à l'essai	140 000,00 €
<b>6 - Animation du programme</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
Réalisation d'un grand festival populaire d'art urbain - Festival Jazz	1 000 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>1 190 000,00 €</b>

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

### o Calendrier des différents projets ;

o Objectifs au lancement du programme et leur évolution, le cas échéant

Les objectifs définis dans la stratégie de redynamisation à l'issu de la phase d'initialisation sont toujours d'actualité :

<b>Enjeux globaux</b>	<b>Objectif principal / Axe stratégique</b>	<b>Objectifs généraux</b>
<p>➤ Générer une unité et de la centralité à l'échelle de la commune</p> <p>➤ Ouvrir la ville sur le front de mer en se réappropriant l'usage multifonctionnel du littoral</p> <p>➤ Redéfinir l'image de Le Port en passant d'un territoire économique à un territoire de vie</p>	<p><b>AXE 1 : Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b></p> <p>➤ <i>Compléter et diversifier le parcours résidentiel sur le centre-ville pour favoriser l'installation de nouvelles typologies de ménages</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diversifier l'habitat en favorisant le développement de nouvelles opérations de logements intermédiaires et en accession</li> <li>2. Eradiquer les dernières poches d'habitat indignes à travers une intervention ciblée et adaptée en matière d'amélioration de l'habitat privé</li> </ol>
	<p><b>AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</b></p> <p>➤ <i>Concentrer, densifier et animer la fonction commerciale du cœur de ville pour favoriser une nouvelle expérience client</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Marquer les centralités et cibler les secteurs d'interventions prioritaires</li> <li>2. Mener une démarche pro active de redynamisation dans les secteurs d'interventions prioritaire</li> <li>3. Singulariser le centre-ville et développer les flux</li> <li>4. Soutenir l'économie du centre-ville par des aménagements urbains adaptés</li> <li>5. Lier le positionnement redéfini de la commune et l'offre commerciale du centre-ville</li> </ol>
	<p><b>AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</b></p> <p>➤ <i>Renforcer l'attractivité et l'accessibilité du centre-ville en réduisant l'empreinte de la voiture particulière au profit des modes de déplacements alternatifs.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Apaiser le trafic sur les axes principaux du centre-ville et ceux en lien avec les projets d'aménagements structurants</li> <li>2. Améliorer le confort et la sécurisation des piétons et modes doux</li> <li>3. Restructurer l'offre de stationnement</li> <li>4. Renforcer l'accessibilité du centre-ville par les Transports en Commun</li> <li>5. Renforcer l'accessibilité du CV par le jalonnement de tous les modes de déplacement</li> </ol>
	<p><b>AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</b></p> <p>➤ <i>Agir sur la qualité des espaces publics pour susciter l'intérêt de l'usager et accroître son temps de présence en centre-ville</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser le retour de la nature en ville et réduire la minéralité des espaces publics</li> <li>2. Créer des espaces publics partagés, de proximité, ouverts à tous</li> <li>3. Développer une stratégie d'animation de l'espace public</li> <li>4. Requalifier les espaces publics structurants</li> </ol>
	<p><b>AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</b></p> <p>➤ <i>Favoriser le déploiement d'une offre d'équipements et de services publics attractive au bénéfice de la revitalisation du centre-ville</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les équipements culturels et de loisirs</li> <li>2. Réhabiliter les friches culturelles pour en faire des catalyseurs d'attractivité</li> <li>3. Répondre à la demande permanente d'accès aux équipements et services publics</li> </ol>
	<p><b>AXE 6 : Améliorer l'image du centre-ville</b></p> <p>➤ <i>Engager un effort de communication et de marketing territorial afin de construire une identité positive, attachante et singulière pour Le Port</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire vivre les piliers identitaires exprimés dans la plateforme de marque</li> <li>2. Faire rayonner large et fort la ville de Le Port</li> <li>3. Fidéliser les actifs non-portois</li> </ol>

- **Eléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme**

Les financements européens visant à relancer l'activité économique à l'issue de la crise sanitaire ont permis à de nombreux projets d'avancer rapidement au regard du niveau de financement possible (financement REACT-UE à hauteur de 90%). Ces projets concernent notamment des investissements pour la requalification d'espaces publics ou de piétonisation.

En termes de difficultés, les moyens d'actions pour la commune sont faibles en ce qui concerne les sous-locations de locaux commerciaux, les aides directes aux commerçants...

En terme de déplacements des difficultés existent également en lien avec l'avancement des projets qui ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage de la commune. En effet, cette compétence relevant de l'EPCI et de la Région, il convient de prendre en compte la temporalité des projets à une échelle supra communale.

Enfin, le court inflationnisme sur les matériaux de construction laisse présager d'une prudence des opérateurs privés. En effet, même sur les opérations en cours de conception, on constate déjà des dépassements d'enveloppe financière qui, après arbitrage, peuvent remettre en cause la qualité de l'offre, et in fine l'attractivité des opérations immobilières.

- **Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire**

Depuis l'annonce par la commune d'une diversification de l'offre de logement (en particulier intermédiaire), il est constaté une très forte demande par rapport à l'offre qui sera proposée, notamment sur les PSLA en maison en bande.

A cette attractivité résidentielle s'ajoute un niveau de vacance commerciale en baisse depuis le début de la phase de déploiement du programme ACV.

En matière de déplacements, les infrastructures présentes et développées sur le territoire permettent une très forte présence des modes doux. Des systèmes de comptabilisation des mobilités doivent être mis en place pour les évaluer.

- **Projets emblématiques (présentation succincte d'un paragraphe)**

Après un an et demi de travaux, le Parc Boisé pensé comme un lieu de vie et de respiration, dédié à la détente, aux activités culturelles et sportives a été livré le 9 juillet 2022. Ce poumon vert de 17 hectares en cœur de ville a été réhabilité pour un coût de 3,5 millions d'euros.

30 ans après son ouverture, il s'agit au travers des travaux réalisés de redonner un second souffle au Parc Boisé, opération emblématique du « projet Fil Vert » de la ville de Le Port. L'objectif poursuivi était de proposer de nouveaux aménagements de qualité pour permettre aux familles portoises de profiter de la verdure en toute sécurité. Ce parc illustre notre nouvelle grande orientation qui est celle d'une ville résolument tournée vers l'écologie urbaine.

Parmi les aménagements réalisés grâce à un apport financier de 10 millions de euros, il y a eu la création de 200 m<sup>2</sup> de pistes cyclables et piétonnes avec un cheminement pour les personnes à mobilité réduite. 108 mâts d'éclairage publics ont été installés et présence quotidienne de 10 médiateurs. Une 2ème tranche de travaux est prévue et permettra entre autres de restructurer le bassin actuel en un parcours d'eau.

- o Impact du programme sur les investissements privés : hausse, ou retour ? facteurs d'explication.

Une convention immobilière a été mise en place en 2020 avec Action Logement et renouvelée en 2023. Cette convention favorise la mobilisation d'investisseurs immobiliers (organismes HLM et investisseurs privés) à travers une réservation de concours financiers à hauteur de 2 946 000 € pour le territoire portois. Cela a permis et permettra encore d'enclencher plus rapidement le montage des projets.

En outre le financement PIV-DROM d'Action Logement a également concouru à la sortie des opérations de logements de type PLS et LLI, avec des niveaux de financement avantageux.